



Rétractation de une donation

Par **sebastienpoulies**, le **17/12/2015** à **21:08**

Ma marraine m a sûrement fait une donation de son vivant et je pense que des tiers lui ont fait changer ses dons ou annuler entre son médecin très très proche et le notaire comment peut-on vérifier tout cela sachant que il n est pas legal de pratiquer de tel changement sans motif ?

Merci d avance de m aider

Par **catou13**, le **18/12/2015** à **08:26**

Bonjour,

Il est impossible que votre marraine ait pu vous faire une donation de son vivant sans que vous ne le sachiez, c'est le principe même d'un don...

Reste un legs qu'elle vous aurait consenti par Testament. Mais ce ne semble pas être le cas non plus d'après ce que vous dites.

Sachez que votre marraine avait le droit de modifier ses dispositions testamentaires comme bon lui semblait et sans motif.

Si vous n'êtes pas héritier ou légataire et ne venez donc pas à sa succession, vous n'obtiendrez aucun renseignement et ne pourrez en aucun cas prendre connaissance d'un éventuel testament. Je vous rappelle que le médecin et le notaire sont tous deux soumis au secret professionnel.